



## **APPEL A PROJETS 2012**

**DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE LIEE A LA PECHE OU  
L'AQUACULTURE SUR LES ILES**

**PARC NATUREL **MARIN** D'IROISE**

# **DOSSIER DE PRESENTATION**



## LE PARC NATUREL MARIN D'IROISE

Créé en 2007, le Parc naturel marin d'Iroise protège 3500 km<sup>2</sup> d'espace marin sur un périmètre qui s'étend du sud de l'île de Sein au nord d'Ouessant et atteint, au large, les limites des eaux territoriales françaises. Le Parc a pour finalités de mieux connaître le milieu marin, de le protéger et de développer durablement les activités dépendantes de la mer.

La mer d'Iroise présente une formidable richesse en ressources halieutiques, caractéristique qui a soutenu le développement d'une activité de pêche diversifiée et particulièrement structurante pour le territoire. Conscient de l'importance de maintenir un équilibre entre un bon état des ressources et la pérennité des activités économiques qui se développent en son sein, et particulièrement sur les îles où les contraintes d'exploitation se trouvent accrues, le Parc naturel marin d'Iroise s'est doté d'un plan de gestion qui intègre à la fois le soutien à la pêche côtière professionnelle, le soutien aux activités sur les îles et l'exploitation durable des ressources halieutiques.

Dans cette optique, le Conseil de gestion a décidé de lancer un appel à projets qui permettrait d'encourager l'esprit entrepreneurial en milieu insulaire dans le respect des principes du développement durable. Cette démarche rejoint l'Axe 2 du Plan d'engagement avec les îles finistériennes du Conseil général dont le deuxième enjeu consiste à conforter l'activité économique sur les îles.

## OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS

L'appel à projets « *Développement de l'activité économique liée à la pêche ou l'aquaculture sur les îles* » a pour objectif de:

- Participer à la consolidation des activités économiques liées à la pêche ou l'aquaculture sur les îles
- Consolider un haut niveau d'emploi sur les îles
- Encourager l'exploitation durable des ressources halieutiques
- Encourager le maintien d'une population insulaire

# REPONDRE A L'APPEL A PROJETS

## PORTEURS DE PROJETS

Cet appel à projets s'adresse aux professionnels de la pêche et de l'aquaculture désirant se lancer dans une activité d'exploitation de ressources halieutiques, une activité de récolte d'algues de rive, une activité aquacole ou consolider/diversifier leur activité existante en lien avec une île située dans le PNMI.

Les projets pourront également faire l'objet d'une candidature groupée si l'objet le justifie.

## NATURE DES PROJETS :

L'appel à projets cherche à soutenir les initiatives qui :

- **Participant à consolider un haut niveau d'emploi sur les îles**

Les projets se rapprochant des objectifs suivants seront étudiés en priorité :

- *Accompagnement d'installation à la pêche<sup>1</sup> (notamment pour l'acquisition de matériel de 1er armement dans le domaine des équipements de bord à la sécurité et équipement à la personne, ou matière de contenants-caisses de bord et matériel de tri-agencement et sécurité au travail sur le pont<sup>2</sup>)*
- *Mise à niveau des qualifications professionnelles (à hauteur de 30% du montant de la formation)*

- **Participant à consolider la viabilité économique d'entreprises existantes**

Les projets se rapprochant des objectifs suivants seront étudiés en priorité : *Aide à l'investissement qui contribue à :*

- *installer de nouvelles technologies à bord des navires (sans augmentation de l'effort de pêche)*
- *réduire la facture énergétique*
- *améliorer les points de débarquement ou les services portuaires*
- *financer des équipements et aménagements de bord sur la sécurité et le confort effectués pour favoriser l'accueil d'observateurs scientifiques à bord ou qui participent à l'observation du milieu marin*

---

<sup>1</sup> Pêcheurs de moins de 40 ans pouvant prouver qu'ils ont travaillé au moins cinq ans en tant que pêcheurs ou ont acquis une formation professionnelle équivalente, et qui acquièrent pour la première fois la propriété totale ou partielle d'un navire dont la longueur hors tout est inférieure à 24 mètres, équipé pour la pêche en mer et dont l'âge se situe entre 5 et 30 ans (Règlement (CE) No 1198/2006 du Conseil – art. 27.2).

<sup>2</sup> Dans la limite d'une dépense n'excédant pas 20% du coût d'achat du navire et un taux d'aide ne pouvant dépasser 20% du coût effectif - sur devis en une seule fois à l'installation.

- **Participent à la diversification des activités de pêche, de récolte des algues ou d'activités aquacoles d'un professionnel basé sur les îles**

Les projets se rapprochant des objectifs suivants seront étudiés en priorité :

- *Aide à la culture d'une nouvelle espèce (cette espèce ne pourra représenter plus de 50% du chiffre d'affaire de l'entreprise concernée)*

- **S'inscrivent dans une démarche d'exploitation durable des ressources halieutiques**

Les projets se rapprochant des objectifs suivants seront étudiés en priorité :

- *Couvrir des dépenses sur du matériel de pêche et manutention à bord des navires dans le cadre d'expérimentation de sélectivité et durabilité des pêcheries placées sous protocole de coopération avec la communauté scientifique*
- *Amélioration des conditions de production aquacole en matière sanitaire et zoo-sanitaire.*

## **CRITERES DE SELECTION**

Les projets reçus seront soumis à l'examen scientifique et technique des services du Parc naturel marin d'Iroise et/ou d'une commission créée à cet effet.

Ils seront soumis dans un second temps à l'examen du bureau et/ou du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise.

Les projets candidats seront notamment jugés selon les éléments d'appréciation suivants :

### Intérêt du projet :

- Pertinence du projet dans le contexte naturel insulaire
- Pertinence du projet dans le contexte socio-économique de l'île
- Pertinence du projet au regard de la configuration du marché des produits de la mer

### Qualité du projet :

- Pérennité de l'activité créée ou relancée
- Faisabilité financière du projet
- Conformité avec les réglementations à la pêche, à la récolte des algues et à l'aquaculture en vigueur
- Evaluation de l'impact environnemental des activités considérées

### Le caractère insulaire du projet :

- Projets impliquant des entreprises de pêche ou d'aquaculture déployant une activité à partir des îles ou
- prise en compte avérée des intérêts insulaires, en matière de valorisation des activités humaines en lien avec la richesse halieutique et patrimoniale
- Impact du projet sur la configuration socio-économique de l'île

## **AIDE AUX PROJETS**

Les projets lauréats seront soumis à validation scientifique et technique des services du Parc naturel marin d'Iroise. Ils recevront pour l'année 2012, une aide, plafonnée à hauteur de 40% maximum<sup>3</sup> du montant total du projet, attribuée en fonction de leur adéquation aux critères de sélection définis plus haut.

L'attribution de cette aide pourra être conditionnée au respect d'éventuelles préconisations transmises au lauréat au moment de la sélection de son dossier.

Le versement sera effectué en 2 fois : une avance de 30% maximum suite à la sélection du projet par les instances de gouvernance du Parc, et le solde au terme du projet sur présentation d'un récapitulatif des dépenses et copies des factures portant la mention du règlement effectué au terme de l'opération.

En cas de non-réalisation du projet, de non-atteinte des objectifs fixés ou de non-respect des préconisations transmises au porteur de projet, l'aide versée par le Parc naturel marin d'Iroise pourra faire l'objet d'une demande de remboursement

## **ENGAGEMENT DES PORTEURS DE PROJETS**

Les lauréats de l'appel à projets s'engagent à :

- Respecter les éventuelles préconisations techniques ou scientifiques qui pourront lui être transmises par les services du Parc naturel marin d'Iroise
- Autoriser les services du Parc naturel marin d'Iroise à faire référence au projet retenu et à utiliser les supports de communication du lauréat pour ses éventuels besoins (publications, site Internet...).

---

<sup>3</sup> Taux maximum autorisé par le Règlement FEP pour des projets individuels conduits par des opérateurs privés

## CALENDRIER

- Date d'ouverture de l'appel à projets : 18 avril 2012
- Date de clôture de l'appel à projet : 1<sup>er</sup> février 2013

## DEPOT DES CANDIDATURES

Le porteur de projet devra renseigner le dossier de candidature téléchargeable sur le site Internet du Parc naturel marin d'Iroise ([www.parc-marin-iroise.gouv.fr](http://www.parc-marin-iroise.gouv.fr)) ou disponible sur simple demande par téléphone ou courrier.

Le dossier complété sera adressé par courrier à l'adresse suivante :

**Monsieur le Directeur  
Parc naturel marin d'Iroise  
Pointe des Renards  
29 217 LE CONQUET**

Ce dossier devra être complété dans sa totalité. Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte.

Des pièces administratives complémentaires pourront être demandées au porteur de projet (RIB, attestation des autres financeurs, devis...).

## CONTACTS

Claire Laspougeas/Antoine Fry  
Parc naturel marin d'Iroise  
Pointe des Renards  
29 217 LE CONQUET  
Tél. : 02-98-44-46-18

Courriel : [antoine.fry@aires-marines.fr](mailto:antoine.fry@aires-marines.fr)

Claire Laspougeas à partir du 14 mai 2012

Tel : 02-98-44-46-18

Courriel : [claire.laspougeas@aires-marines.fr](mailto:claire.laspougeas@aires-marines.fr)